

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. : 079 688 34 30
<http://www.swisstribune.org/>

Recommandé & personnel
Monsieur
Philippe SCHWAB
Secrétaire général du Parlement
Palais du Parlement
3003 Berne

Estavayer-le-Lac, le 1^{er} septembre 2018

http://www.swisstribune.org/doc/180901DE_PS.pdf

Votre courrier¹ du 3 juillet 2018

Monsieur Philippe Schwab,

J'accuse réception de votre courrier daté du 3 juillet 2018, signé par vous seul.

Pour la bonne forme, je vous rends attentif que vous êtes de formation universitaire et que vous assumez une tâche de l'Etat. Vous êtes par conséquent tenu de respecter l'article 35 de la Constitution fédérale (réalisation des droits fondamentaux) dont le respect des règles de la bonne foi, etc.

A la lecture de votre courrier, je n'ai pas pu imaginer que M. Dominique de BUMAN vous aurait dit de me répondre de la sorte. J'ai par conséquent envoyé votre courrier à M. Dominique de BUMAN en le rendant attentif à la manière dont vous violez de manière crasse l'article 35 de la Constitution fédérale.

Comme vous êtes mis en cause par ce courrier envoyé à M. Dominique de BUMAN, les règles d'éthiques et le respect de la Constitution fédérale m'obligent moralement à vous transmettre la copie du courrier. Vous avez ainsi le droit de réponse.

Par la présente, je vous mets en demeure d'utiliser ce droit de réponse dans le cas où vous n'auriez pas été d'accord avec le contenu de votre courrier, alors que vous l'avez signé seul. Ayant fait l'objet de chantage au limogeage pour couvrir les crimes commis par Me Foetisch, je ne peux exclure que vous vous êtes trouvé dans la même situation lorsque vous avez rédigé ce courrier.

Sans correction de votre part, chacun saura que vous avez maintenu votre prise de position qui viole manifestement l'article 35 de la Constitution fédérale et cela en toute connaissance de cause.

Veillez agréer, Philippe SCHWAB, mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/180901DE_PS.pdf

Annexe : courrier² envoyé à Dominique de BUMAN

¹ http://www.swisstribune.org/doc/180703DB_DE.pdf

² http://www.swisstribune.org/doc/180827DE_DB.pdf